

Direction des Territoires et de l'Habitat

D24-DTH-3681



Affaire suivie par Cindy SCHROEDER
tél : 01.34.25.31.87.
cindy.schroeder@valdoise.fr

Cergy, le 15 OCT. 2024

Expéditeur : DTH

Hôtel de ville - Château de Grouchy
Monsieur Jean-Michel LEVESQUE
Maire d'Osny
14 rue William Thornley
BP 90014
95520 OSNY

Objet : Avis sur le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme de Osny (PLU)

Monsieur le Maire,

Nous avons reçu pour avis, le 1er juillet 2024, le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme d'Osny. Les documents transmis appellent quelques remarques de la part des services du Département.

En matière de mobilités, le PADD indique "d'entreprendre la requalification de la RD915 en boulevard urbain". A proximité de la RD915, la commune souhaite également réaliser 575 logements, des commerces, de l'activité et une offre médicale.

Il est à noter qu'en 2022, la RD915 située entre l'A15 et la RD915Z, comptait environ 50 000 véhicules par jour, avec 4% de poids lourds. Cette route départementale connaît actuellement des difficultés de trafics à certaines heures. Avec le projet de ZAC de la Demi-Lieue, l'augmentation du trafic sera à prévoir. Les services du Département se tiennent à votre disposition pour échanger à ce sujet.

De plus, il conviendrait de faire apparaître dans les documents le projet de désenclavement du quartier de Marcouville, avec la création d'un accès par la RD915. Le Département travaille actuellement sur ce nouvel accès.

En matière de mobilités douces, la rue de L'Abbé Léonard est étroite, avec peu de visibilité à l'arrivée vers Immarmont et la vitesse des véhicules est élevée. Plusieurs enjeux de sécurité seront donc à prendre en compte.

Concernant la gare d'Osny, l'objectif de développer et d'aménager la zone comme un pôle d'échange multimodal est mentionné. Or, de nombreux freins devront être étudiés en amont : les difficultés rencontrées pour le développement de la mobilité douce, l'accès à la gare, les stationnements vélos inexistants à aménager, etc.

En matière d'eau et d'assainissement, il faudra s'assurer que les capacités en eau potable et de traitement des eaux usées soient compatibles auprès des gestionnaires, avec l'augmentation de la population liée au projet de ZAC de la Demi-Lieue.

Le zonage eaux pluviales correspond à celui réalisé en 2012, pour l'ancien PLU et la carte du réseau d'eau potable ne comporte pas de date. De plus, le zonage assainissement n'est pas daté et pas actualisé. Il n'est pas cohérent avec les OAP présentées, notamment celle de la ZAC de la Demi-Lieue (Les OAP prévoient de l'assainissement collectif, mais le zonage annexé place ces zones en d'assainissement non collectif). Il est donc nécessaire d'actualiser l'ensemble de ces zonages.

Par ailleurs, les OAP proposées comportent bien l'intégration de la problématique de ruissellement et d'infiltration à la parcelle des eaux pluviales.

Le Département émet un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Osny, sous conditions de retravailler avec les services du Département, le projet de requalification de la RD915 en boulevard urbain.

À l'issue de la procédure, je vous saurais gré de bien vouloir me transmettre la version approuvée par votre Conseil municipal. Un format numérique pourra parfaitement convenir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice des Territoires et de l'Habitat

Laétitia KERBOUZ

